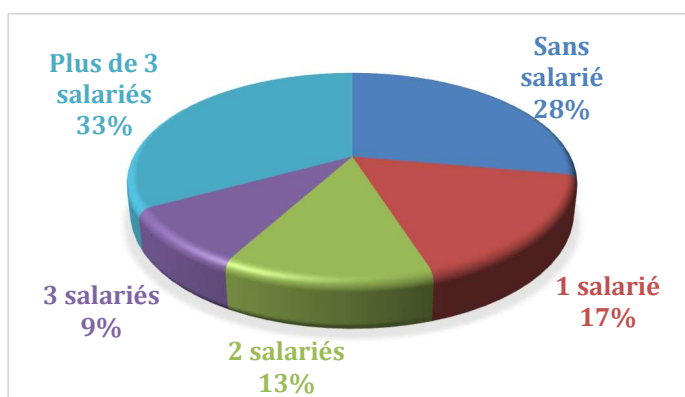


Grand sondage national : les commerçants très inquiets et grands perdants face à la crise sanitaire du COVID-19

Du 23 au 28 mars 2020 – 2000 réponses

Profil des entreprises qui ont répondu au sondage :



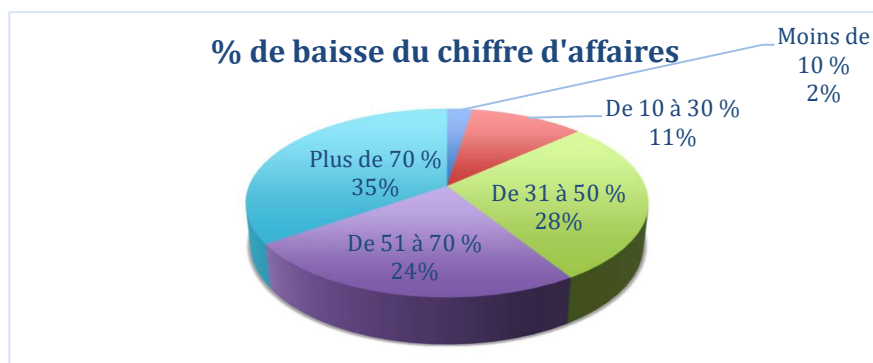
La crise sanitaire intervient dans un contexte où les commerçants qui ont répondu à ce sondage avait **déjà un chiffre d'affaires en baisse les six derniers mois (47 % d'entre eux)**, une baisse estimée à plus de 70 % pour près de 30 % d'entre eux et entre 51 et 70 % pour 20 % d'entre eux.

A la suite de l'annonce du Premier Ministre le 14 mars 2020, **plus de 86 % des commerçants interrogés ont été amenés à fermer** leur commerce. Seuls 5 % ont poursuivi leur activité différemment, avec les ventes sur internet ou à emporter.

Parmi les 14 % qui ont poursuivi leur activité, **plus de 80 % d'entre eux ont toutefois réduit leurs horaires d'ouverture ou diminué le nombre d'employés.**

10 % d'entre eux ont même fait le choix de fermer leur commerce, notamment par crainte de contamination et plus de 80 % d'entre eux ont fait le choix de restreindre leur activité ou le nombre d'employés.

Pour les commerçants qui ont pu continuer à être ouverts, **95 % connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires.** Cette baisse est répartie de la baisse suivante (par rapport à mars 2019) :



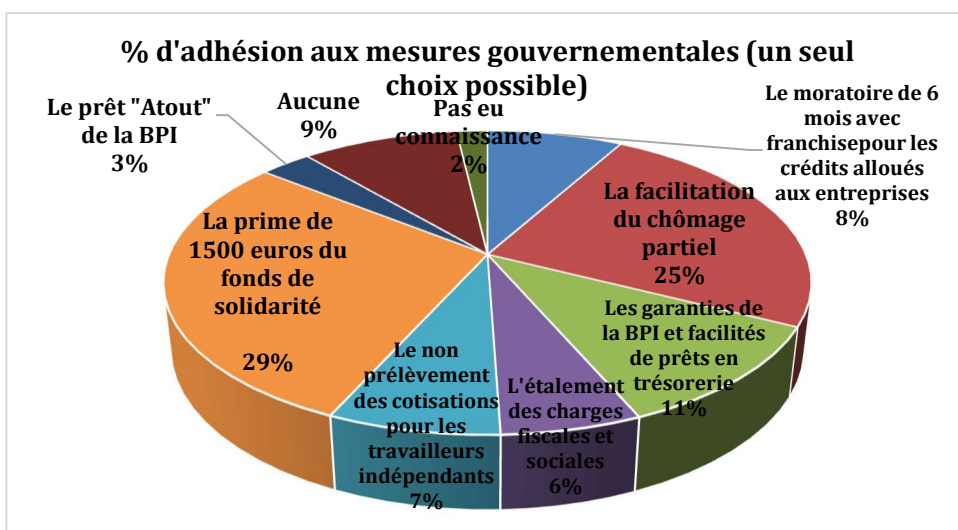
Ainsi, d'après les critères pour bénéficier du fonds de garantie, seuls 35 % des commerçants ayant l'autorisation d'ouvrir pourraient bénéficier de la prime jusqu'à 1500 euros. Il est à souligner que le mois de mars 2019 avait déjà été un mois compliqué en raison des gilets jaunes.

Parmi les entreprises qui emploient des salariés, 15 % ont mis des salariés en arrêt maladie en raison de la garde de leurs enfants non assurée et **86 % ont recouru au chômage partiel**.

Concernant le chômage partiel, **55 % ont indiqué avoir eu des difficultés dans les démarches**, notamment dues au site internet surchargé et aux codes qui n'étaient pas communiqués.

Par rapport à l'ensemble des commerçants ayant répondu au sondage, **18 % d'entre eux affirment avoir rencontré des difficultés avec leurs fournisseurs et 22 % des difficultés avec leurs banques** (absence de réponse, prêts refusés ou banques mal informées des mesures gouvernementales).

Sur les mesures prises par le Gouvernement, celle qui satisfait le plus les commerçants est la prime de 1500 euros (29 %), suivi de la facilitation du chômage partiel (25 %), puis les garanties et prêts de la BPI (11%) (ensemble des réponses ci-dessous)



Sur les mesures proposées par la CDF, plus de la moitié des commerçants se prononce en faveur de la prise en charge des pertes d'exploitation par les assureurs (55 %), suivie par l'exonération des charges fiscales et sociales (28 %), des mesures sur le paiement des loyers (7 %) ou la mise en place d'un numéro unique (2 %).

55 % des commerçants s'estiment suffisamment informés des mesures de soutien et des démarches à effectuer, mais plus de **70 % trouvent les mesures encore trop complexes**.

Enfin, **77 % des commerçants ont des craintes concernant la sécurité de leur commerce et ils se déclarent pessimistes pour les six prochains mois à hauteur de 92 %**.

En conclusion, nous pouvons relever l'inquiétude très grande des commerçants, qui connaissent une situation économique difficile depuis plus de six mois. Une très grande majorité de commerçants a dû fermer et pour ceux encore ouverts, la baisse de chiffre d'affaires ne serait pas suffisante pour bénéficier du fonds de solidarité (70 %), pourtant mesure plébiscitée par les entreprises ayant répondu au sondage. Des mesures d'accompagnement de la part des assureurs sont également fortement souhaitées.

Nous souhaitons que ces résultats puissent amener les pouvoirs publics à ajuster leurs propositions pour soutenir ce pan de l'économie française.

Francis PALOMBI
Président de la Confédération des Commerçants de France

La CDF rassemble 19 fédérations du commerce et de l'artisanat commercial, soit 450 000 entreprises – 1 million de salariés, des Très Petites entreprises et des entreprises sans salarié